Région académique PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Service Vie Scolaire

SVS/19-811-203 du 01/04/2019

CONSEIL DE DISCIPLINE DEPARTEMENTAL DES HAUTES ALPES

Destinataires : Tous les établissements publics du second degré

Dossier suivi par : M. PEYRE - Tel : 04 42 91 75 73 - Courriel : ce.svs@ac-aix-marseille.fr

Veuillez trouver l'arrêté fixant la composition du conseil de discipline départemental des Hautes Alpes.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Aix en Provence, le 15 mars 2019

Vu le Code de l'Education, en ses articles R.511-44, R 511-45

Rectorat

Service Vie Scolaire

Références RC/CS2019 Dossier suivi par Laurent Peyre Téléphone 04 42 91 71 64 Fax

04 42 91 70 02 Mėl. ce.svs @ac-aix-marseille.fr

cedex 1

Place Lucien Pave 13621 Aix-en-Provence

Vu la circulaire n° 2000-650 du 05 juillet 2000 art. 3.1.4 instituant le conseil de discipline départemental

ARRETE

Article premier: Le conseil de discipline départemental des Hautes Alpes pour l'année scolaire 2018-2019 est composé comme suit :

Direction des services départementaux de l'éducation nationale :

Titulaire

M. Philippe MAHEU, DASEN 05

Suppléante

Mme. Rachel EYSSAUTIER, IEN-IO

Chefs d'établissement :

Mme. BARON Marie-Laure, Principale, Collège Centre, Gap M. REYNAUD Jean-François, Proviseur, Lycée Aristide Briand, Gap

Mme. HOFFMANN Elodie, Proviseure, Lycée Professionnel Sévigné, Gap M. VERNEY Bruno, Principal, Collège des Hauts de Plaine, Laragne

CPE:

Titulaire

Mme. VOLT Julia, Lycée Professionnel Sévigné, Gap

Mme. ANTHOUARD Agnès, Collège Centre, Gap

Représentants des personnels enseignants :

Titulaires

M. DAUTAIS Romain, enseignant, Collège Mauzan, Gap M. GILBERT Daniel, enseignant, Lycée Altitude, Briançon

Suppléants

M. COROTTE Tony, enseignant, Collège Simone Veil, Bâtie-Neuve M. PLASSERAUD Joël, enseignant, Lycée Sévigné, Gap



Représentants des personnels ATOS :

Titulaire

Mme. BORRELY Pascale, gestionnaire, Collège Alexandre Corréard, Serres

Suppléants

M. COMBE Serge, agent technique, Collège Simone Veil, Bâtie-Neuve

2/2

Représentants des parents d'élèves :

Titulaires

Mme. Nathalie DELORY, PEEP 05 M. Jérôme GRUIT, FCPE 05

Suppléants

Mme. RAVE, PEEP 05 Mme. FINE, FCPE 05

Représentants des élèves :

Titulaires

Baptiste MARINI, Lycée Louis Martin Bret, Manosque Hiba MEHRAZI, Lycée Louis Martin Bret, Manosque

Suppléants

Quentin BORGNIET, Lycée les Iscles, Manosque Zoé DUBOIS, Lycée Felix Esclangon, Manosque

<u>Article 2</u> : M. le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bernard BEIGNIER

Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille